



Session du 27 avril 2020

Intervention de Bruno CHEPTOU

Solidarités
Plan pauvreté

Monsieur le Président,
cher-e-s collègues,

Quelques mots sur une première évaluation du plan pauvreté. D'abord comme nous l'avions dit lors de son élaboration, nous sommes sensibles à plusieurs points.

- 1- Diminuer les sorties sèches de l'ASE
- 2- Développer la médiation numérique en Maine et Loire
- 3- Déployer un système d'information partagé

Sur ces trois objectifs, nous ne sommes qu'au début du travail et il est encore trop tôt pour évaluer les résultats mesurables auprès de la population du Maine-et-Loire.

Mais en revanche, ce qui nous semble le plus important c'est comment nous allons accompagner les situations de grande fragilité. Ce plan, a été écrit dans un contexte où l'activité économique était plus soutenue. Or face la crise que nous traversons, comment allons-nous réorienter ce plan de lutte contre la pauvreté ?

Nous demandons que nous puissions avec l'Etat réorienter ce plan, pour qu'il intègre la situation d'aujourd'hui et surtout de demain.

Lors de la dernière commission Solidarité nous avons abordé cette question, et cela doit faire l'objet d'un travail des prochaines semaines.

Sur l'objectif des sorties sèches de l'ASE notamment, nous avons évoqué en quoi cette crise va sans doute perturber les parcours d'intégration de ces jeunes. Aussi, il apparait primordial de qualifier les mieux possibles en quoi cette crise sanitaire est facteur de difficultés particulières et nous devons accepter de prendre en compte ces situations pour éviter de laisser ces jeunes dans des situations de grande précarité

De plus, il nous semble important que 4 points soient intégrés dans notre plan 2020-2021.

Nous en avons déjà parlé lors de l'élaboration du plan en 2019.

- Le développement de la pauvreté chez les aînés.
Nous constatons de plus en plus des personnes d'un certain âge qui ont de réelles difficultés.
 - o Comment prenons-nous en compte cette population ?
 - o Quelle proposition pouvons faire ?

- La simplification des aides aux personnes
 - o Nous constatons tous aujourd'hui que l'obtention des aides peuvent parfois devenir un vrai parcours du combattant tant la gestion administrative et de contrôle est importante.
 - o Comment pouvons-nous passer d'un contrôle a priori à un contrôle a posteriori. C'est un enjeu majeur pour soutenir les personnes en grande pauvreté et donner plus de fluidité dans leur parcours.

- Le travail sur les actions vis-à-vis des bénéficiaires du RSA
 - o La proposition d'une médiation numérique pour l'emploi est importante. Mais nous savons qu'elle ne suffit sans doute pas pour assurer un parcours vers l'emploi pour tous. La crainte que nous pouvons avoir c'est que cette crise soit une occasion supplémentaire de rendre encore plus difficile aux bénéficiaires du RSA ou aux bénéficiaires des minimas de s'engager vers l'emploi. Quel accompagnement mettons-nous en place pour éviter le basculement d'un grand nombre de bénéficiaires vers une plus grande précarité ? L'augmentation du nombre de places en chantiers d'insertion par exemple peut être une première solution.

- Les inégalités en matière de santé.
 - o C'est également un facteur précarité, notamment l'accès au soin. Nous n'avons pas défini d'actions sur ce champ, mais il nous paraît primordial d'élaborer un travail sur cette question.

Pour conclure, si nous avons voté le plan élaboré par le Département en 2019, un travail de réorientation est devenu indispensable pour qu'il soit plus adapté encore à la situation que nous traversons et qu'il soit un véritable plan de prévention contre l'exclusion et la pauvreté.